



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 9 décembre 2021 (18h35)

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	55
Membres suppléants	:	23
Présents	:	40 + 1
Votants	:	51
Convocation et affichage	:	02/12/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nathalie CLÉMENT

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Véronique NEE, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à René SABATIER), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Denis HONORE (pouvoir à Simon PLENET), Sophal LIM (pouvoir à Nadège COUZON), Pascal PAILHA (pouvoir à Martine OLLIVIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Virginie FERRAND).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Olivier DE LAGARDE, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE, Michel SEVENIER.

CC-2021-402 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - TRANSPORTS - CHOIX DU MODE DE GESTION DU RESEAU DE TRANSPORTS URBAINS

Rapporteur : Monsieur William PRIOLON

Annonay Rhône Agglo est compétente en matière de gestion et d'organisation des services de transport public urbain de voyageurs en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire. Celui-ci regroupe actuellement 29 communes.

Son offre de transport s'accompagne de la recherche d'une logique d'intermodalité avec les offres de transport proposées par la Région et les autres opérateurs.

Annonay Rhône Agglo a décidé de confier l'exploitation du réseau de transports urbain et du service de transport à la demande (TAD) à la société STADE à laquelle s'est substitué le groupement Transdev / Courriers Rhôdaniens au 1er septembre 2015 dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP), conclu pour une durée de 7 ans à compter du 1er septembre 2015. Ce contrat prendra donc fin le 31 août 2022.

Compte tenu de l'échéance contractuelle de 2022, il appartient à Annonay Rhône Agglo de décider suffisamment tôt du futur mode de gestion du service des transports afin que celui-ci soit pleinement opérationnel à compter du 1^{er} septembre 2022 et que la continuité de ce service public de première importance pour nos concitoyens soit

parfaitement assurée.

Une réflexion sur le futur mode de gestion du service des transports a donc été lancée dès la fin de l'année 2020. Lors du bureau des Maires du 8 juin 2021, une présentation sur le bilan de la Délégation de Service Public (DSP) en cours et sur le choix du futur mode de gestion a été réalisée par la Direction des Transports et de la Mobilité, accompagnée par un bureau d'études spécialisé en la matière. Les élus présents ont majoritairement opté vers un mode de gestion directe du transport urbain et des transports scolaires actuellement gérés en régie, combiné avec des marchés de prestation pour une partie du transport scolaire.

Le Conseil Communautaire est sollicité pour confirmer cette orientation qui devra être validée ultérieurement après consultation du comité technique sur présentation d'un rapport sur le mode de gestion du service.

VU les dispositions des articles L1411-1 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2015.147 en date du 25 juin 2015 approuvant la conclusion du contrat de Délégation de Service Public,

CONSIDERANT que le contrat de délégation de service public des transports urbains arrive à expiration le 31 août 2022,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CONFIRME l'orientation prise en bureau des maires et tendant à préparer une gestion en régie du service des transports aujourd'hui délégué via une Délégation de Service Public.

PRECISE que le choix final du mode de gestion sera soumis au comité technique et que le Conseil Communautaire sera définitivement saisi de cette question début 2022 sur la base d'un rapport et de l'avis rendu par ledit comité technique.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure liée au changement de mode de gestion,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces à cet effet.

Fait à Davézieux le : 13/12/21

Affiché le : 18/12/21

Transmis en sous-préfecture le : 13/12/21

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20211209-29028-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET